

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, tenue le 9 janvier 2012 à 20 heures au Centre Administratif, sous la présidence de la mairesse, madame Clémence Le May.

Sont présents, les conseillers et la conseillère:

Marcel Deneault
Louise B. Gosselin
Hugues Girouard
Michel Larochelle
Stéphane Bilodeau
Claude Michaud

et la directrice générale, madame Francine Moreau.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre l'assemblée après la prière d'usage.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 décembre 2011.
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 12 décembre 2011 concernant l'adoption du budget 2012.
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 12 décembre 2011.
5. Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer.
6. Lecture du courrier.
7. Période de questions.
8. Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement numéro 985-2011 adopté par la Ville de Victoriaville concernant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska.
9. Annulation d'une demande d'entretien d'un cours d'eau à la MRC d'Arthabaska.
10. Renouvellement de la contribution annuelle à l'ADMQ et à la COMBEQ.
11. Demande de renouvellement – adhésion annuelle à Québec Municipal.
12. Autorisation de dépense concernant des frais d'inscription à une session de formation pour Annie St-Cyr.
13. Demande de dérogation mineure soumise par Les Constructions L. Lecours inc.
14. Dépôt et adoption d'un plan projet de lotissement soumis par Les Constructions L. Lecours inc.
15. Acceptation de l'entente relative à une cession de terrain pour des fins de parcs et terrains de jeux avec Les Constructions L. Lecours inc.
16. Autorisation de dépense pour l'achat d'une remorque usagée.
17. Autorisation de dépense pour l'achat de compteurs d'eau résidentiels.
18. Acceptation des permis 2011-12-204 à 2011-12-207 pour une valeur de 76 000,00\$
19. AFFAIRES NOUVELLES
20. Période de questions.
21. Clôture de la séance.

2012-01-001

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu que l'ordre du jour ci-avant décrit, soit adopté tel que présenté en tenant compte cependant qu'on laisse l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-01-002

Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 décembre 2011

Sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu que les délibérations de l'assemblée ordinaire du 5 décembre 2011 soient adoptées en précisant pour la résolution n°2011-12-222 concernant le renouvellement de l'entente de services professionnels avec la firme Monty Coulombe est au coût de 500\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-01-003

Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 12 décembre 2011 concernant l'adoption du budget 2012.

Sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu que les délibérations de l'assemblée extraordinaire du 12 décembre 2011 concernant l'adoption du budget soient adoptées telles que rédigées par la secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-01-004

Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 12 décembre 2011

Sur proposition du conseiller Claude Michaud, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que les délibérations de l'assemblée extraordinaire du 12 décembre 2011 soient adoptées telles que rédigées par la secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-01-005

Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer

La liste des comptes du mois de décembre 2011 depuis le dernier rapport de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska comportant 8 pages, totalisant 69 732,41\$ est soumise aux membres du Conseil.

Communication est également donnée d'un certificat de Madame Francine Moreau, secrétaire-trésorière, attestant que, conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses de deniers énumérées dans la liste des factures du mois de décembre 2011 de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska, totalisant 69 732,41\$.

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Michel Larochelle, il est résolu que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois de décembre 2011, soient acceptés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lecture du courrier

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

- Versement d'un montant de 32 716,43\$ subvention du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	<ul style="list-style-type: none">• Nomination de madame Isabelle Lessard– conseillère en aménagement du territoire et développement rural au Centre-du-Québec
Hydro-Québec	<ul style="list-style-type: none">• Travaux d'élagage des arbres sur le territoire de la municipalité de janvier à juillet 2012
Centre communautaire d'Arthabaska	<ul style="list-style-type: none">• Demande de subvention
Air Médic	<ul style="list-style-type: none">• Demande d'un don
Solidarité rurale du Québec	<ul style="list-style-type: none">• Tournée d'information au Centre-du-Québec
Réseau de Prévention Suicide	<ul style="list-style-type: none">• Invitation à participer à l'activité bénéfique du Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francis
Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec	<ul style="list-style-type: none">• Proclamation des journées de la persévérance scolaire du 13 au 17 février 2012
Vidéotron	<ul style="list-style-type: none">• Nouveau service Internet haute vitesse de Vidéotron accessible sur le territoire
Maison Fontaine de Vie	<ul style="list-style-type: none">• Demande de don – campagne de financement 2012

2012-01-006

Centre communautaire d'Arthabaska – Demande de subvention

Le Centre Communautaire d'Arthabaska renouvelle sa demande de subvention annuelle de 5 000\$ à la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska. Lors de l'étude du budget 2012, les membres du conseil ont pris en considération la dite demande, mais après information auprès de la Ville de Victoriaville, les responsables ont confirmé que l'aide financière annuelle accordée au Centre communautaire est comprise dans le calcul de la contribution financière de la nouvelle entente intermunicipale relative au loisir et à la culture conclue avec la Ville de Victoriaville pour une durée de quatre (4) ans à partir du 1^{er} janvier 2012.

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu de ne pas renouveler la subvention annuelle de 5000\$ au Centre communautaire d'Arthabaska en raison de la nouvelle entente intermunicipale relative au loisir et à la culture conclue avec la Ville de Victoriaville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-01-007

Proclamation des Journées de la Persévérance Scolaire dans notre Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise depuis 2004 tous les acteurs de la communauté à soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, du 13 au 17 février 2012, sa deuxième édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*, sous le thème *Le Centre-du-Québec en route vers la réussite*;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la deuxième édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Marcel Deneault il est résolu de déclarer les journées 13, 14, 15, 16 et 17 février 2012 les *Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement numéro 985-2011 adopté par la Ville de Victoriaville concernant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska

Francine Moreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, avise les membres du Conseil que le règlement numéro 985-2011 adopté par la Ville de Victoriaville concernant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska à la Ville de Victoriaville est réputé approuvé par les personnes habiles à voter en vertu de l'article 532 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités et dépose le certificat de la procédure d'enregistrement dûment signé le 6^e jour de janvier 2012.

2012-01-008

Annulation d'une demande d'entretien d'un cours d'eau à la MRC d'Arthabaska

Attendu la résolution 2006-09-155 demandant à la MRC d'Arthabaska d'entreprendre les procédures relativement à des travaux d'entretien du cours d'eau Marcoux situé sur le territoire de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska;

Attendu que suite à une vérification auprès de l'inspecteur municipal, monsieur Marcel Marchand, les travaux demandés ne sont pas requis;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska retire sa demande d'entretien du cours d'eau Marcoux qu'elle avait formulée à la MRC d'Arthabaska au mois de septembre 2006 en vertu de sa résolution 2006-09-155.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-01-009

Renouvellement de la contribution annuelle à l'ADMQ et à la COMBEQ

Attendu que l'association de l'ADMQ, représentant la directrice générale, et la COMBEQ, représentant l'inspecteur en bâtiment, invitent ses membres à renouveler leur adhésion pour l'année qui commence;

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu d'autoriser le paiement des contributions annuelles 2012 aux associations de l'ADMQ et de la COMBEQ pour lesquelles la Municipalité consent à demeurer membre actif. Le coût de la contribution annuelle pour l'ADMQ est de 380,00\$ et de 265,00\$ plus les taxes applicables pour la COMBEQ.

En vertu de l'entente avec les municipalités de Sainte-Anne-du-Sault et Daveluyville, les coûts de la cotisation à la COMBEQ sont partagés à part égale entre les trois municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-01-010

Demande de renouvellement – adhésion annuelle à Québec Municipal

Attendu que depuis un an, la municipalité bénéficie du service de Québec MUNICIPAL qui est un cyberbulletin quotidien personnalisé fournissant un ensemble d'informations et de services;

Attendu qu'une cotisation de 250\$ est demandée à la Municipalité afin d'avoir droit à une utilisation illimitée des services liés à Québec MUNICIPAL pour l'année 2012 et permettre d'assurer la continuité et l'essor des activités du portail;

En conséquence, sur proposition du conseiller Claude Michaud, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu;

Que la Municipalité autorise un montant de 250\$ plus les taxes applicables pour le renouvellement de l'abonnement pour l'année 2012 au portail de Québec Municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-01-011

Autorisation de dépense concernant des frais d'inscription à une cession de formation pour Annie St-Cyr

Madame Annie St-Cyr, directrice générale adjointe, demande au Conseil une autorisation de dépense de 285\$ plus les taxes applicables concernant une formation en comptabilité de base offerte par Cible Formation Conseil. Les cours se donneront en soirée à Victoriaville.

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu d'autoriser une somme de 285\$ plus les taxes applicables afin de défrayer les coûts de l'inscription au cours de comptabilité pour madame Annie St-Cyr.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2012-01-012

Demande de dérogation mineure soumise par Les Constructions L. Lecours inc.

Les membres du Conseil municipal prennent en considération une demande de dérogations mineures formulée par Les Constructions L. Lecours inc. concernant l'immeuble situé au 43, route 116, sur l'ancien terrain du golf Arthavic et ayant pour objet de permettre :

- a) dans le cadre d'une opération cadastrale, la création de dix terrains desservis, situés à l'intérieur d'un couloir riverain, ayant des profondeurs minimales indiquées ci-dessous :

- Terrain n° 1 : 47,20 mètres
- Terrain n° 33 : 73,00 mètres
- Terrain n° 34 : 73,00 mètres
- Terrain n° 35 : 73,00 mètres
- Terrain n° 59 : 53,22 mètres
- Terrain n° 62 : 52,94 mètres
- Terrain n° 63 : 52,86 mètres
- Terrain n° 64 : 52,78 mètres
- Terrain n° 65 : 52,69 mètres
- Terrain n° 66 : 43,55 mètres

Comparativement à la profondeur minimale de 75 mètres prescrite (lotissement, tableau 2, article 4.15)

- b) Dans le cadre d'une opération cadastrale, la création de quatre terrains (terrains d'angle) situés à l'intérieur d'un couloir riverain, ayant des profondeurs minimales indiquées ci-dessous :

- Terrain n° 60 : 53,22 mètres
- Terrain n° 61 : 53,03 mètres
- Terrain n° 75 : 50,00 mètres
- Terrain n° 76 : 50,00 mètres

(Suite à la page 2437)

Comparativement à la profondeur minimale de 75 mètres prescrite (lotissement, tableau 2, article 4.15) mais qui ne mentionne pas de particularité pour de tels lots (lot d'angle).

- c) Dans le cadre d'une opération cadastrale, la création de deux terrains (lots extérieurs de courbe) situés à l'intérieur d'un couloir riverain, ayant des profondeurs de : 50 mètres terrain n° 52; 53,22 mètres terrain n° 58, comparativement à la profondeur minimale de 75 mètres prescrite (lotissement, tableau 2, article 4.15) mais qui ne mentionne pas de particularité pour de tels lots (lot extérieur de courbe)
- d) Dans le cadre d'une opération cadastrale, la création de quatre terrains (lots extérieurs de courbe), ayant des largeurs minimales sur la partie de la ligne avant à la rue indiquées ci-dessous :
 - Terrain n° 20: 24,98 mètres
 - Terrain n° 21: 17,64 mètres
 - Terrain n° 22: 17,73 mètres
 - Terrain n° 52: 24,08 mètres

Comparativement à la largeur minimale requise de 25 mètres (lotissement, tableau 2, article 4.15) mais qui ne mentionne pas de particularité pour de tels lots (lot extérieur de courbe)

- e) Dans le cadre d'une opération cadastrale, la création de quatre terrains (lots extérieurs de courbe) et riverains à un cours d'eau, ayant des largeurs minimales sur la partie de la ligne avant à la rue indiquées ci-dessous :
 - Terrain n° 53: 20,54 mètres
 - Terrain n° 56: 28,15 mètres
 - Terrain n° 57: 18,76 mètres
 - Terrain n° 58: 21,38 mètres

Comparativement à la largeur minimale requise de 30 mètres (lotissement, tableau 2, article 4.15) mais qui ne mentionne pas de particularité pour de tels lots (lot extérieur de courbe)

- f) Dans le cadre d'une opération cadastrale, la création de un terrain numéro 86 partiellement enclavé avec une largeur minimale de 3,06 mètres sur la partie de la ligne avant à la rue, comparativement à une largeur minimale requise de 25 mètres.
- g) La création d'une rue avec une largeur d'emprise minimale de douze mètres contrairement au quinze mètres requis (lotissement, article 4.4)

Le tout contrairement aux dispositions des articles du règlement de lotissement numéro 385-2003 mentionnés ci-dessus.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska, informant le Conseil que la demande devrait être acceptée partiellement, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre. Aucune intervention ne provenant de l'assistance;

En conséquence, sur proposition du conseiller Claude Michaud, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu;

Que le Conseil municipal approuve la résolution numéro 2011-12-440 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme, d'accepter partiellement la demande des Constructions L. Lecours inc. et d'accorder les dérogations mineures telles que formulées, sauf pour les terrains numéros 33, 34 et 35, au paragraphe a), le tout tel que montré au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme ci au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-01-013

Dépôt et adoption d'un plan projet de lotissement soumis par Les Constructions L. Lecours inc.

Attendu que Les Constructions L. Lecours inc. soumettent au Conseil un projet de lotissement situé sur les terrains de l'ancien golf Arthavic comprenant 87 terrains résidentiels sur une superficie de 22,34 hectares;

Attendu qu'après analyse du projet par l'inspecteur en bâtiment, le projet fut soumis au Comité consultatif d'urbanisme en date du 14 décembre 2011;

Attendu que les dérogations mineures ont été accordées pour l'ensemble du projet de lotissement en vertu de la résolution numéro 2012-01-012 sauf pour les terrains numéros 33, 34 et 35;

Attendu que le promoteur s'engage à rendre conforme les terrains numéros 33, 34 et 35;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu;

Que le conseil de St-Christophe d'Arthabaska accepte le projet de lotissement soumis par Les Constructions L. Lecours inc., représentées par Luc Lecours, tel que montré au plan préparé par Yves Drolet, arpenteur-géomètre, dossier 7275, minute 06946, en date du 23 novembre 2011. Cette acceptation du plan projet autorise en conséquence, l'inspecteur en bâtiment à accepter conformément à la réglementation en vigueur, les plans de cadastre qui seront déposés suivant la demande des Constructions L. Lecours inc.

Que cette acceptation soit conditionnelle à ce que les deux parties conviennent d'une entente en vertu de la disposition de l'article 3.6 du règlement de lotissement numéro 385-2003 relative à une cession de terrain pour fins de parcs et terrains de jeux lors d'une demande de permis de lotissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-01-014

Acceptation de l'entente relative à une cession de terrain pour des fins de parcs et terrains de jeux avec Les Constructions L. Lecours inc.

Communication est donnée de l'entente à intervenir entre Les Constructions L. Lecours inc. et la Municipalité concernant le projet de lotissement affectant les lots 15-1, 16-15 et une partie des lots 15, 16 et 17 du cadastre du Village d'Arthabaskaville.

Attendu que la municipalité entend se prévaloir du règlement numéro 385-2003 qui stipule que tout propriétaire doit céder à la Municipalité à des fins de parcs et terrains de jeux, une superficie de terrain ou une somme d'argent, représentant 5% de terrain à céder compris dans le plan proposé ou 5% de la valeur inscrite au rôle d'évaluation, multiplié par le facteur du rôle établi conformément à l'article 264 de la Loi sur la fiscalité municipale à verser en argent;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu;

Que la Municipalité autorise la conclusion d'une entente en vertu de l'article 3.6 du règlement de lotissement numéro 385-2003 et exige du demandeur qu'il lui cède à des fins de parcs et terrains de jeux une partie en argent et une partie en terrain, tel que mentionné à la dite entente.

Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme ci au long récitée.

Que la mairesse et la secrétaire-trésorière sont autorisées à signer l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-01-015

Autorisation de dépense pour l'achat d'une remorque usagée

Attendu qu'à l'étude du budget 2012, le Conseil a convenu d'acquérir une remorque pour le service de voirie;

Attendu que l'inspecteur municipal, Marcel Marchand, propose l'achat d'une remorque usagée en bon état au prix de 2 300\$ plus les taxes applicables chez Usinage Hamel inc.;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu d'autoriser l'achat d'une remorque usagée pour une somme de 2 300\$ plus les taxes applicables chez Usinage Hamel inc.

Que la dépense totale sera affectée à même les revenus de l'année et comptabilisée dans les immobilisations en vertu de la Politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-01-016

Autorisation de dépense pour l'achat de compteurs d'eau résidentiels

Attendu qu'il y a lieu de renouveler l'inventaire de compteurs d'eau résidentiels;

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu d'autoriser l'achat de vingt-quatre (24) compteurs d'eau résidentiels au coût de 2 144,73\$ incluant les frais de transport et les taxes nettes.

Que la dépense totale sera affectée à même les revenus de l'année et comptabilisée dans les immobilisations en vertu de la Politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations.

Que le tarif demandé pour l'achat d'un compteur soit modifié à 90\$ considérant le coût d'acquisition à la hausse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-01-017

Acceptation des permis 2011-12-204 à 2011-12-207 pour une valeur de 76 000,00\$.

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu d'accepter les permis portant les numéros 2011-12-204 à 2011-12-207 inclusivement pour une valeur de 76 000,00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions 2012-01-005, 2012-01-009, 2012-01-010, 2012-01-011, 2012-01-015 et 2012-01-016.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9^e jour du mois de janvier 2012.

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière

2012-01-018

Clôture de la séance

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Clémence Le May,
Mairesse

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière

La signature par la mairesse équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.

